

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Opération scorpion : Ike Nguouoni à la barre aujourd'hui

AEE
Libreville/Gabon

INTERPELLÉ le 21 novembre 2019 par les agents de la Direction générale des contre-ingérences et de la sécurité militaire (DGCISM), dans le cadre de l'opération anti-corruption, baptisée " Scorpion ", l'ancien Porte-parole de la présidence de la République gabonaise et conseiller spécial

du chef de l'État, Ike Nguouoni Aila Oyouomi, sera face à la Cour criminelle spécialisée ce lundi. Pour répondre des faits présumés de détournements et complicité de détournement d'argent public, concussion et blanchiment de capitaux. Cet ancien membre influent de l'Association des jeunes volontaires émergents (Ajev) et proche de l'ancien directeur de cabinet du président de la

République, Brice Lacruche Alihanga, en prison depuis trois ans, avait été déféré le 29 novembre 2019 devant le parquet de Libreville. Après avoir été auditionné par le magistrat instructeur de la Cour criminelle financière spéciale, il a été placé tard dans la soirée en détention préventive à la prison centrale de Gros-Bouquet de Libreville.



Photo: DCP

L'ancien porte-parole de la présidence de la République, Ike Nguouoni Aila Oyouomi, à la barre ce lundi.

Un homme mortellement agressé à l'échangeur de Nzeng-Ayong

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

LA capitale gabonaise semble devenir chaque jour un peu plus dangereuse, où les bandits de grand chemin opèrent sans crainte d'être interpellés par les forces de l'ordre ou inquiété par les populations qui, parfois, assistent impuissantes à des scènes de braquage qui se déroulent sous leurs yeux.

Dans la nuit du 18 juillet dernier, un entrepreneur gabonais, Ulrich Éric Ghislain Mabilia, âgé de 48 ans, a été froidement assassiné par une bande de jeunes qui ont ensuite pris la fuite. C'était au

cours d'un braquage perpétré à Libreville, au quartier Saint-Georges.

Certains témoins ayant assisté à la scène de loin, indiquent qu'il était environ 20 heures, lorsqu'ils ont entraperçu un mouvement dans la pénombre, au niveau du Trésor public sis en face du collège Saint-Georges. Un homme qui se débattait au milieu de trois autres personnes. L'un des témoins fait savoir qu'il pensait qu'il s'agissait d'un groupe d'amis qui se disputaient. Puis subitement, trois personnes du groupe, ont pris la fuite avant de se réfugier dans une broussaille située à quelques pas de là, et qui conduit au quartier Sotega.

Quelques minutes après, ils ont vu l'individu pris à partie s'écrouler sur la voie.

Les passants qui se sont approchés du malheureux ont constaté qu'il venait de se faire agresser, et avait un couteau planté au niveau de la clavicule. Conduit immédiatement à l'hôpital d'instruction des armées Omar Bongo Ondimba du PK 9, une source proche de la famille confie que ce dernier aurait rendu l'âme plusieurs heures après son admission aux urgences.

Les agresseurs, qui auraient emporté avec eux son téléphone portable et son argent, sont activement recherchés par les éléments de la police judiciaire (PJ)



Photo: Abel Eyeghe Ekore/ L'Union

C'est dans cette broussaille, située en face de Saint-Georges, qui conduit à Sotéga, que les braqueurs qui sévissent à l'échangeur de Nzeng-Ayong se retranchent.

Procès Tanasa : les conseils vont se pourvoir en cassation

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

LES avocats de l'ancien ADG de la Gabon Oil Company (GOC), Christian Patrichi Tanasa Mbadanga, ne décolèrent pas à la suite de sa condamnation, jeudi dernier, à 12 ans de réclusion criminelle et à une amende de 76 millions de francs, pour les crimes de "détournement de fonds publics et blanchiment de capitaux".

Au cours d'une conférence de presse tenue à la Sablière, Mes Anges Kevin Nzigou et Calvin Job ont fait part, au nom de leur client, de leur intention de se pourvoir en cassation. Car, selon eux, le verdict rendu par la Cour n'est pas juste. Et il y aurait eu trop de zones d'ombre dans ce procès.

Pour Anges Kevin Nzigou, il était primordial que les témoins cités au tribunal et dont il a sollicité la présence à la barre, conformément aux dispositions légales du Code de procédure pénale, soient effectivement cités à témoigner. " Bien que ces personnes aient été avisées, elles ne sont malheureusement pas présentes.



Photo: Abel Eyeghe

Les conseils de Christian Patrichi Tanasa Mbadanga, lors de la conférence de presse.

Alors que nous aurions aimé la manifestation totale de la vérité dans ce procès ", a-t-il regretté. Avant de poursuivre que la Cour aurait également dû prendre en compte certaines de leurs demandes. Notamment celle liée à l'irrecevabilité, à leurs yeux, de la constitution de partie civile de l'Agence judiciaire de l'Etat (AJE), " mais une fois de plus, la Cour a rejeté cette demande sans aucun fondement légal, en nous opposant un argument d'opportunité ", lance t-il. N'étant donc pas satisfait du verdict, les avocats vont introduire un pourvoi en cassation ce vendredi, a laissé entendre Me Calvin Job, qui se montre confiant pour la suite.